

BONDUELLE SCA

Rapport des commissaires aux comptes
sur l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières
donnant accès au capital en vue de rémunérer des
apports en nature consentis à la société et
constitués de titres de capital et/ou de valeurs
mobilières donnant accès au capital

Assemblée générale extraordinaire du 7 décembre 2017 –
Résolution n° 13

DELOITTE & ASSOCIES

67 RUE DE LUXEMBOURG - 59777 LILLE

SOCIETE ANONYME D EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

CAPITAL DE 1 723 040 EUROS – RCS NANTERRE B 572 028 041

SIEGE SOCIAL : 185, AVENUE CHARLES DE GAULLE - 92 254 NEUILLY SUR SEINE CEDEX

MAZARS

SIEGE SOCIAL : 61 RUE HENRI REGNAULT - 92 075 PARIS LA DEFENSE

TEL : +33 (0) 1 49 97 60 00 - FAX : +33 (0) 1 49 97 60 01

SOCIETE ANONYME D EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE B 784 824 153

BONDUELLE SCA

Société anonyme au capital de 56 000 000 €
Siège social : La Woestyne, 59173 Renescure
RCS : Dunkerque n° 447 250 044

**Rapport des commissaires aux comptes
sur l'émission d'actions et/ou de valeurs
mobilières donnant accès au capital en vue de
rémunérer des apports en nature consentis à la
société et constitués de titres de capital et/ou de
valeurs mobilières donnant accès au capital**

Assemblée générale extraordinaire du 7 décembre 2017 –
Résolution n° 13

Bonduelle SCA

Emission d'actions ou de valeurs mobilières en vue de rémunérer des apports en nature

Assemblée du 7 décembre 2017

Rapport des commissaires aux comptes sur l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 228-92 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation à la Gérance des pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à une émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeur mobilières donnant accès au capital, dans la limite de 10% du capital social au jour de la présente assemblée, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Gérance vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente assemblée, les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à une émission. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient à la Gérance d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et suivants du code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur l'émission proposée et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport de la Gérance relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Le rapport de la Gérance appelle de notre part l'observation suivante :

Ce rapport ne précisant pas les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre, nous ne pouvons donner notre avis sur le choix des éléments de calcul de ce prix d'émission.

Bonduelle SCA

Emission d'actions ou de valeurs mobilières en vue de rémunérer des apports en nature

Assemblée du 7 décembre 2017

Par ailleurs, les conditions définitives dans lesquelles l'émission serait réalisée n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci.

Conformément à l'article R. 225-116 du code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de cette délégation par votre Gérance en cas d'émission de valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, en cas d'émission de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre.

Fait à Lille et à Paris La Défense, le 09/11/2017

Les Commissaires aux Comptes

**DELOITTE &
ASSOCIES**

PIERRE-MARIE MARTIN

MAZARS

JEAN-MAURICE EL NOUCHI